

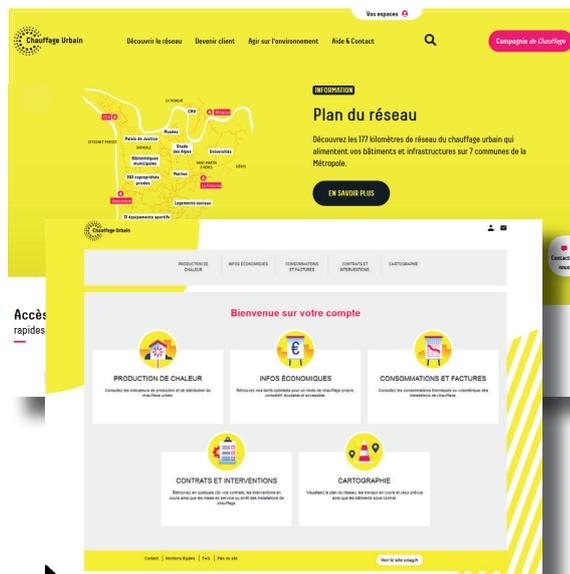
## [ACTUALITÉ] Tarifs : un avoir sur votre facture d'octobre

Grenoble-Alpes Métropole et la Compagnie de Chauffage font évoluer le contrat de DSP\* du Chauffage Urbain afin de vous fournir une énergie au meilleur prix. Ainsi, pour la saison 2018-2019, l'optimisation de la part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique associée à la maîtrise des coûts d'achats de combustibles impacte favorablement le montant de votre facture.

**Une remise basée sur la consommation au titre de la précédente saison vous sera redistribuée sous forme d'avoir sur votre facture d'octobre que vous recevrez dès mi-novembre.** Son montant vous sera précisé, par abonné, avant la fin du mois d'octobre.

Conscient que les dépenses en énergie sont un sujet de préoccupation majeure pour les usagers, votre Chauffage Urbain se mobilise pour vous faire bénéficier de l'un des réseaux les plus écologiquement vertueux d'Europe, au meilleur coût.

\*Délégation de Service Public 2018-2033



## [NOUVEAUTÉ] L'espace gestionnaire dédié : c'est parti !

**Pour améliorer votre expérience gestionnaire, un espace personnel vient d'être lancé.**

Ce nouvel outil vous accompagne dans la gestion quotidienne et sera progressivement enrichi de nouvelles fonctionnalités telles que la demande en ligne d'intervention ou de diagnostic de vos installations.

### L'essentiel des fonctionnalités



Retrouvez  
vos factures



Suivez  
vos consommations



Consultez  
vos contrats et  
polices d'abonnement



Visualisez  
l'état des interventions

### Comment vous connecter à votre espace client dédié ?

- 1 Rendez-vous sur [www.chauffage-urbain-grenoble.fr](http://www.chauffage-urbain-grenoble.fr) rubrique « Vos espaces ».
- 2 Si vous n'avez pas reçu d'email vous invitant à activer votre espace, cliquez sur « Mot de passe perdu ou première connexion » et laissez-vous guider.

## [ENVIRONNEMENT] Un chauffage urbain de + en + vert avec 72 % d'EnR&R



Le réseau de chauffage urbain de la Métropole est passé en près de 60 ans de 0 % à plus de 72 % d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), tout en multipliant par 30 la chaleur distribuée à ses clients. Plus ambitieux que les objectifs nationaux, le réseau de chaleur est plus performant que la moyenne nationale avec 72 % d'énergies renouvelables et de récupération contre 56 % au plan national\* et ambitionne les 100 % en 2033. Des résultats déterminants pour conserver un temps d'avance et contribuer à faire de la Métropole grenobloise un territoire européen exemplaire en termes de transition énergétique. Ce verdissement a permis de réduire ses émissions de CO2 de près de 60 % depuis 1990 alors que l'objectif européen fixe une réduction de 20 % à l'horizon 2020.

\*Source FEDENE 2017

## [BIOMAX] Tout savoir sur la nouvelle centrale au bois de la Métropole



Le chantier, qui a débuté en juin 2018, s'est d'ores et déjà traduit par des travaux de gros œuvre du bâtiment de la chaudière et de la zone de séchage de la biomasse puis du bâtiment de cogénération et du générateur d'appoint. Le montage de la chaudière a quant à lui démarré en décembre dernier.

**Le planning des travaux est ainsi conforme au planning prévisionnel.**

À terme, Biomax produira 220 GWh d'énergie par an, soit 183 GWh de chaleur et 37 GWh d'électricité. Concrètement, Biomax permettra d'alimenter environ 20 000 logements en chauffage urbain, et 10 000 logements en électricité.

Sa mise en service palliera la fermeture prochaine de la chaufferie au fioul lourd du CEA.

Même si la chaudière brûle du bois pour produire de l'énergie, Biomax sera peu polluante. Elle respectera en effet les seuils d'émissions de poussières, de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de monoxyde de carbone fixés par arrêté ministériel. Ainsi, à énergie produite équivalente, Biomax émettra 70 % de moins d'oxydes d'azote et 30 % de moins de particules fines que la centrale au fioul qu'elle viendra remplacer.

### Le saviez-vous ?

1 logement raccordé au chauffage urbain émet :

- **30 fois moins** de particules qu'un logement chauffé avec un poêle à bois fermé,
- **1 000 fois moins** de particules qu'un foyer bois ouvert,
- **1 tonne/an de CO2 en moins** par rapport au gaz\*.

Le chauffage urbain de l'agglomération grenobloise évite la présence de plus de 1 000 chaudières collectives d'immeubles.

\*Logement moyen de type T3 avec isolation thermique moyenne, alimenté par une chaudière classique au gaz fossile à 100 %.

### [AGENDA]

#### Les prochaines étapes :

- **Décembre 2019** : Premiers essais et raccordement de la centrale au réseau de chauffage urbain
- **Mars 2020** : Livraison et mise en service du site

## [RACCORDEMENT] 1 500 nouveaux logements raccordés

Le réseau de chaleur poursuit son développement. Les travaux de raccordement de la saison ont permis à de nouveaux bâtiments de bénéficier du réseau de chauffage urbain de la Métropole grenobloise. Cela représente l'équivalent de plus 1 500 logements pour 2018/2019.



### Industrie et recherche

Maison de la création et de l'innovation (St-Martin-d'Hères)

ATOS BULL (Échirolles)



### Zones d'aménagement urbain

CHAMBERTON et DAUDET îlot A-B (St-Martin-d'Hères)

NAVIS (Échirolles)

CHATELET îlot D (Grenoble)



### Santé

Centre de santé ambulatoire (St-Martin-d'Hères)

IME la Clé de Sol (Eybens)

Maison des Anciens (Échirolles)



### Habitats publics et privés

Le Select, le Beauvert le Longchamps, et L'Atlantique (Grenoble)

Potié (St-Martin-d'Hères)

Thésée (Échirolles)

120 Toises (Le Pont-de-Claix)



## [MISE EN ROUTE DU CHAUFFAGE] Rappel de la démarche

Les équipes du chauffage urbain sont prêtes à assurer une nouvelle saison de chauffage. À cette occasion, voici certaines informations afin de vous garantir une réponse rapide à vos sollicitations concernant la remise en route du chauffage.

### Demande de mise en route du chauffage :

Pour assurer un meilleur suivi de vos demandes, merci de privilégier les demandes écrites. Elles peuvent nous parvenir :



#### Par email :

[maintenance.depannages@cciaq.fr](mailto:maintenance.depannages@cciaq.fr)



#### Par courrier :

Compagnie de Chauffage  
25 Avenue de Constantine  
CS 72606  
38036 GRENOBLE CEDEX 2

### Bonne pratique :

Si vous n'avez pas confié l'exploitation des installations secondaires à la CCIAG, il est impératif de formuler également la demande de mise en route auprès de votre exploitant. Les équipements secondaires de chauffage doivent être mis en service avant notre passage en sous-station. En tant que gestionnaires, syndicats, etc. vous êtes l'interlocuteur privilégié pour la Compagnie de Chauffage. Vous êtes en effet seuls habilités à donner ordre de mise en route du chauffage. N'hésitez pas à rappeler la bonne démarche à vos copropriétaires et locataires afin qu'ils vous contactent en premier lieu lorsqu'ils souhaitent la remise en route de leur chauffage.

## [CONTACTS]



### SERVICE CLIENTS :

Du lundi au vendredi  
8 h - 12 h / 13 h - 17 h  
**04 76 33 56 36**



### DÉPANNAGE INTERVENTION :

Du lundi au vendredi : 8 h - 17 h  
Nuits, week-ends et jours fériés  
**04 76 33 56 56**

[maintenance.depannages@cciaq.fr](mailto:maintenance.depannages@cciaq.fr)



[www.chauffage-urbain-grenoble.fr](http://www.chauffage-urbain-grenoble.fr)



[contact@chauffage-urbain-grenoble.fr](mailto:contact@chauffage-urbain-grenoble.fr)